

Pouvoir à utiliser en cas d'absence

Bulletin à faire parvenir renseigné à la M.J.C. ou à remettre à un autre électeur.

M., Mme., _____

ne pouvant participer à l'Assemblée Générale du vendredi 29 juin 2018, donne pouvoir

à M., Mme., _____

pour me représenter et voter en mon nom et place.

À _____

le _____

Signature précédée de la mention «Bon pour pouvoir»



19h00 : Accueil et validation des mandats : il vous sera demandé de présenter votre carte d'adhérent ou à défaut une pièce d'identité.

19h30 : Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

- 1- Constitution du bureau de vote et désignation des scrutateurs
- 2- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017
- 3- Approbation des rapports moral et d'orientation
- 4- Présentation du rapport d'activités
- 5- Présentation du rapport financier 2017 et du budget 2017
- 6- Fixation de l'adhésion 2018/2019
- 7- Présentation des modalités de transfert de l'activité "sorties pédestres"
- 8- Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation du rapport financier et quitus au président et aux trésoriers
- 9- Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration et des Membres Associés.
- 10- Intervention des membres de droit
- 11- Questions diverses

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à l'**Assemblée Générale annuelle de la MJC** au sein de laquelle vos enfants ou vous-même pratiquez une ou plusieurs activités.

L'Assemblée Générale est un moment de rencontres et d'échanges d'idées entre les adhérents et les responsables de la MJC.

Le bilan de la saison écoulée (d'activité et financier) et les perspectives pour l'avenir vous seront présentés.

Vous serez invités à vous prononcer sur les rapports moral, financier, d'activités pour l'exercice 2017 et sur le montant des adhésions pour la saison 2018/2019.

Vous aurez également à élire les nouveaux administrateurs en charge, pendant leur mandat, de la responsabilité et du fonctionnement de la MJC.

Si vous souhaitez devenir acteur de la MJC nous vous invitons à vous porter candidat comme membre du Conseil d'Administration.

Parce que vous, adhérents, ne devez **pas** être simplement **consommateurs** des activités que vous pratiquez, **mais** aussi **acteur** au sein de la MJC, nous comptons sur votre présence.

L'Equipe de la MJC

SCIENCES
&
ENVIRONNEMENT



MUSIQUE



CORPOREL



MULTIMÉDIA

JEUX



LOISIRS



Appel à candidature

Chaque adhérent à jour de sa cotisation depuis plus de 6 mois et âgé de 16 ans et plus, peut faire acte de candidature au conseil d'administration de la M.J.C.

Pour cela, il suffit d'en informer par écrit le Président avant le 17 juin 2018,



QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Qui participe à l'Assemblée Générale ?

Tous les adhérents de la M.J.C. ainsi que les parents des enfants mineurs.

Qui est électeur ?

Pour être électeur, il faut être adhérent depuis plus de six mois, avoir plus de 16 ans et être à jour de sa cotisation. Les membres de l'association peuvent renouveler leur adhésion, avant l'ouverture de l'Assemblée Générale prévue à 14h30.

Les parents d'enfants mineurs peuvent-ils participer et voter ?

Un des 2 parents dispose d'une voix pour voter dès l'instant où un (ou plusieurs enfants) fréquente la M.J.C. et est titulaire d'une carte d'adhésion en cours de validité.

Qui peut être élu au conseil d'administration ?

Pour être élu au conseil d'administration, il faut avoir la qualité d'électeur (voir conditions ci-dessus) et avoir fait acte de candidature auprès du Président de la M.J.C. avant le 17 Juin 2018.

Où peut-on se procurer les documents réglementaires de l'association ?

Les statuts, le règlement intérieur ainsi que les procès-verbaux de Conseils d'Administration sont consultables sur le site de la MJC, rubrique "Textes réglementaires", vous pouvez également vous les procurer auprès du secrétariat. Les documents présentés en Assemblée Générale sont consultables sur le site et à l'accueil de la MJC..

Participer à l'Assemblée Générale est-il obligatoire ?

Non, bien évidemment. Mais en participant, vous exercez votre devoir et vous encouragez la vie de l'association et ses dirigeants. Vous montrez de l'intérêt pour votre M.J.C. dans laquelle vous ne serez jamais considéré comme un client mais bien comme un membre actif à part entière.

Délégation de mandat

Chaque membre, personne physique ou morale, ne dispose que d'une voix, il ne peut recevoir que deux délégations de mandat.

Validité des décisions

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, à main levée ou à bulletin secret si un ou plusieurs des membres le désirent.

SCIENCES & ENVIRONNEMENT

ARTISANAT

CORPOREL

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

MJC Ermont
Nos passions ont des couleurs

MULTIMÉDIA

Vendredi 29 juin 2018
Accueil dès 19h00
Début de l'Assemblée 19h30

MUSIQUE

JEUX

LOISIRS

MJC d'Ermont
Maison des Associations
2, rue Hoche - 95120 ERMONT
Tél. 01 34 15 73 31
www.mjcermont.com - mjc@mjcermont.com